

**Résolution du 17 octobre 2017 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Patricia Richard: «Pour empêcher la sous-enchère de la sous-traitance sur les chantiers publics».**

(acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 18 octobre 2017)

*RÉSOLUTION*

Considérant:

- la responsabilité sociale des entités publiques dans la passation des marchés publics;
- une précarisation du travail dans le domaine de la construction par la multiplication des contrats temporaires;
- l'augmentation des contrats de sous-contractants employant un pourcentage toujours plus élevé de personnel temporaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- n'accorder des contrats, dans la passation des marchés publics, qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants n'ayant pas commis d'infractions à la convention collective de travail nationale de la construction (CCT) ou aux assurances sociales,
- n'accorder des contrats, dans la passation des marchés publics, qu'aux entreprises et à leurs sous-traitants s'engageant à ne pas employer plus de 10% de ses effectifs en contrat temporaire sur les chantiers.